

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE-GARONNE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AURIAC-SUR-VENDINELLE**

DCM N° 2025-02

Séance du 16 janvier 2025

| NOMBRE DE MEMBRES | |
|-------------------|----|
| Elus | 15 |
| En exercice | 12 |
| Présents | 12 |
| Votants | 12 |
| Absent | 0 |

L'an deux mille vingt-cinq, le seize janvier, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire

Date de convocation

10 janvier 2025

Présents : Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Céline ESCUDIÉ, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO, Séverine TRUDGETT, et Messieurs Davy BRESSOLLES, Laurent DUPUY, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Vincent PRADELLES, Jean-Pierre SOUAL

Date d'affichage

10 janvier 2025

Secrétaire de séance : Madame Simone SPADOTTO

OBJET : Modification libellé droit de place

Le conseil municipal, lors de sa séance du 17 octobre 1990, a créé deux tarifs pour le droit de place : un tarif pour le droit de place hebdomadaire et un autre tarif pour le droit de place occasionnel.

A la suite des récentes demandes d'occupation du domaine public, Monsieur le Maire propose de modifier la délibération du 17 octobre 1990 et de renommer le droit de place « hebdomadaire » par droit de place « régulier ».

Après avoir délibéré, par 12 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal DECIDE :

- de RENOMMER le droit de place « hebdomadaire » par droit de place « régulier ».

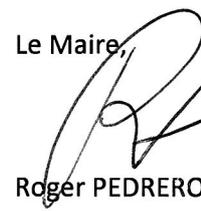
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,



Madame Simone SPADOTTO

Le Maire,



Roger PEDRERO